

**Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 6 juillet 2018**

**Prime REP+**

Si une partie de la prime de 3 000 euros, promise aux enseignantes et aux enseignants de REP+ par Emmanuel Macron, leur sera bien versée au cours de l’année 2018-2019, le reste pourrait bien n'être attribué qu'aux plus « méritants ».

On est en droit de s'interroger sur les critères "objectifs" qui présideraient à l'attribution de cette part variable de la prime à tel enseignant, telle équipe d'école et pas à telle autre.

Pour le SNUipp-FSU, il y a là un dangereux précédent, d’autant que les études internationales montrent que la rémunération au mérite, là où elle a été mise en place, a été un échec, démotivant les équipes et ne favorisant en rien la réussite des élèves.

**Ajustement des programmes**

Moins de deux ans après la parution des nouveaux programmes, des ajustements qui interrogent sont publiés sans la moindre concertation avec les représentants de la communauté éducative.

Le renversement de valeurs opéré par ces ajustements sur le plan de la philosophie générale de l’enseignement ne favorise aucunement un projet et une vision sur le long terme dont l’école a tant besoin. Des ajustements, dans la droite ligne du guide orange CP et des notes au BO d'avril, qui laissent de moins en moins la main aux enseignants et aux équipes comme l’avait pourtant instauré l’esprit des programmes de 2016.

**Avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle**

Les campagnes d’avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle ont laissé un goût amer chez un grand nombre de nos collègues.

**Pour la hors classe**, les avis « satisfaisants » donnés par les IEN ont été ressentis comme un manque de reconnaissance du travail fourni au quotidien. Les avis « très satisfaisants » pouvaient se transformer pour 50% de ceux classés en tête par l’IEN en avis excellent permettant l’accès au Graal et accentuant les écarts de barème entre collègues.

Les collègues qui avaient reçu un « satisfaisant » ne pouvaient espérer pour une toute petite partie d’entre eux qu’un accès à « très satisfaisant ».

Suite à notre demande, nous saluons votre prise en compte de l’âge, sous conditions cependant, pour quelques-uns d’entre eux ainsi que la révision de certains avis, mais trop d’injustices demeurent.

L’absence de prise en compte de l’AGS n’est pas la moins importante.

**Concernant la classe exceptionnelle**, **l’enseignant « ordinaire » exerçant dans une école « ordinaire » qui, avec un travail de fourmi au quotidien, jamais médiatisé, jamais inscrit dans une page d’i-prof, s’échine à peaufiner année après année ses préparations, à penser des dispositifs pour ne laisser aucun élève sur le bord de la route, cet enseignant n’est pas moins exceptionnel que ses collègues promus.**

Pourquoi se verrait-il alors exclu de la possibilité d’accéder à cette classe exceptionnelle ?

**Rendez-vous de carrière**

Concernant les rendez-vous de carrière, la situation est complexe.

S’il est légitime qu’un IEN, dans le cadre d’une évaluation, estime qu’un certain nombre de compétences sont « à consolider », encore faut-il que les croix du tableau soient en concordance avec l’avis littéral donné.

Il est cependant problématique que la colonne la plus défavorable s’intitule « à consolider » et que « excellent » renforce « très satisfaisant » reléguant, une nouvelle fois le « satisfaisant » à une appréciation moyenne, *convenable* pour reprendre votre adjectif, Monsieur l’Inspecteur d’académie.

Il est significatif de souligner qu’un nombre important de collègues, conditionnés par des années de notation infantilisante, cherchent à transformer les appréciations en notes et compare le tout à leur notation pédagogique, se sentant souvent, sous évalués, sous-estimés.

Que dire des comptes-rendus envoyés si tardivement qu’aucune démarche ne peut être envisagée et des quelques « remontées de bretelles » pour des collègues qui, malgré tout, veulent faire part de leur déception ou de leur incompréhension.

Concernant les rendez-vous de carrière pour les collègues promouvables à la hors classe, il nous semble utile de citer la note de service qui précise que « l'avis se fonde sur une évaluation du parcours professionnel de chaque promouvable, mesurée sur la durée de la carrière, et englobe l'ensemble des critères de la valeur professionnelle qui valorise ce parcours professionnel. »

Nous saurons vous le rappeler, Monsieur l’Inspecteur d’académie, lors de la prochaine campagne de promotion.

**Des collègues méritants, mais désemparés**

Pourtant, dans leur très grande majorité, les collègues de notre département, quelle que soit les fonctions qu’ils assurent et les lieux où ils exercent, sont méritants, exceptionnels et… désemparés voire écœurés devant l’absence de reconnaissance et de soutien de l’institution !

Directeurs et directrices d’école qui ne comptent plus leurs heures pour assurer des missions toujours plus nombreuses sans EVS, adjoints et adjointes qui s’attachent à faire réussir tous leurs élèves, qui gèrent la difficulté scolaire sans avoir l’aide d’un RASED, qui vivent parfois des relations très difficiles avec certains parents d’élèves, enseignants de RASED qui doivent gérer la pénurie de personnels et assurer un service minimum auprès des élèves les plus en difficulté, conseillers pédagogiques qui vont au front présenter à leurs collègues les nouvelles orientations ministérielles et tout cela, le plus souvent, dans l’anonymat le plus total.

Il est bon de rappeler que les EVS ont été remerciés sans égards en début d’année, ce que le SNUipp-FSU continue à dénoncer.

Pour autant, les enseignants du premier degré restent très attachés au Service Public d’éducation et à la réussite de leurs élèves. Comme cet enseignant BDFC, maltraité par l’administration pour avoir dit le mot « fesses » en séance de gymnastique, qui accepte pourtant à la demande des parents, de porter leur fils myopathe sur les toilettes à chaque fois que nécessaire.

Visiblement, l’intérêt pour leurs élèves est plus fort que la déception et la colère que peuvent éprouver les enseignants !

**Temps partiels et affectations des PES**

Pour faire bonne mesure, dans notre département, 3 collègues viennent tout juste d’apprendre que leur temps partiel à 50% leur était accordé suite au refus de la quotité de 75%.

Les stagiaires viennent, eux aussi d’être affectés.

Pas facile pour les collègues à temps partiel ou déchargé(e)s de s'organiser quand leur poste est couplé avec celui d'un PES ! La situation était aussi très angoissante pour les stagiaires qui voyaient la fin d'année scolaire arriver sans pouvoir prendre contact avec leur future école !

**Stagiaires CAPPEI**

La formation a été particulièrement chaotique cette année et malgré de nombreux dysfonctionnements, les collègues se sont pleinement investis. La déception est donc d’autant plus grande pour les « recalés ».

Beaucoup dénoncent les conditions d’examen. Voici l’extrait du courrier d’une collègue stagiaire CAPPEI.

« *Après avoir attendu 10 minutes avant de pouvoir commencer la séance, l’un des membres du jury étant en retard, certains membres du jury n’ont pas cessé de discuter pendant la séance, mais aussi pendant mes soutenances. Les épreuves se sont déroulées de 8h30 à 14h45 avec de nombreuses pauses dont la durée variait de ½ heure à plus d’une heure ! J’ai très mal vécu ces moments interminables d’attente dans la salle des maitres.*

*Je ressors très éprouvée et très déçue de cet examen… J’étais pourtant très motivée au départ de cette formation et je trouve cela injuste d’en sortir détruite, doutant de mes capacités professionnelles, alors que toutes les équipes pédagogiques avec qui je travaillais étaient très satisfaites de mon travail et espéraient toutes que je puisse poursuivre et installer mon travail sur la durée.*

*Malheureusement, ce ne sera pas le cas...*

*Comment une formation peut-elle arriver à détruire des personnes pourtant motivées et investies ?* »

Plusieurs collègues en formation CAPPEI finissent l’année complétement épuisées et détruites, en grande souffrance et en arrêt maladie dans le département de la Marne.

**A l’orée des congés d’été, face à l’avalanche de problèmes que rencontrent nos collègues, la vidéo de remerciement de Jean-Michel Blanquer ne changera rien et paraît bien dérisoire, la majorité des actes du Ministre démentant la confiance qu’il prétend avoir envers les enseignants.**